



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1785**

commune (s) : Meyzieu

objet : Avenue de la Libération - Reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm -
Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1785**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Avenue de la Libération - Reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2008-4724 du 21 janvier 2008, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm, avenue de la Libération à Meyzieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 juillet 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Spie Batignolles Petavit pour un montant de 234 452,14 € HT, soit 280 404,76 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm, avenue de la Libération à Meyzieu et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Spie Batignolles Petavit pour un montant de 234 452,14 € HT, soit 280 404,76 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1523, par délibération n° 2008-4724 du 21 janvier 2008 pour un montant de 500 000 € HT.

3° - Le montant à payer au titre du présent marché, soit 234 452,14 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - compte 231 510 - fonction 222, à hauteur de 100 000 € HT en 2010 et de 134 452,14€ HT sur l'année 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.